F.H.G1. 4684
Case
FRC
15122

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR BOULAY-PATY (de la Loire-Inférieure);

Sur l'invasion de la commune de Nantes par les brigands royaux.

Séance du 4 brumaire an 8.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Je monte à cette tribune pour vous annoncer avec douleur un bien funeste événement : le sang des républicains vient de couler dans la commune de Nantes.

Depuis le 23 du mois dernier, le général Grigny étoit sorti, à la tête de la troupe de ligne et d'une forte colonne de la garde nationale nantaise, pour une expédition secrète ordonnée par le général en chef. Les brigands royaux ont profité de ce dénuement de force armée pour tenter un coup de main sur Nantes afin de délivrer quelques-uns *des leurs* qui étoient dans les prisons du Bouffay, et sur-tout un prêtre réfractaire qui avoit été condamné à mort. Les habitans n'étoient sûrement pas dans une sécurité parfaite; mais on étoit loin sans doute de s'attendre à une tentative aussi hardie dans une commune contre laquelle toutes

THE NEWBERRY
LIBRARY

les forces du trop fameux Charette et de ses lieutenans avoient échoué en 1793.

Dans la nuit du 27 au 28 vendémiaire, sur les deux heures du matin, une horde nombreuse de ces scélérats, commandée par Dandigné et Châtillon, parvint, à l'aide d'un brouillard très-épais, à s'emparer du poste sur la route de Rennes, et pénètre sans bruit à la place de la Concorde à l'entrée de la ville; il paroît qu'aussitôt une compagnie des plus audacieux se porte avec vîtesse et au pas de charge aux prisons, où ils enlèvent leurs prisonniers et leur prêtre, pendant que d'autres se divisent dans différens quartiers afin d'y attirer l'attention des habitans et de favoriser par là l'enlèvement projeté.

Cependant des cris de *vive le roi* donnent l'éveil aux citoyens, le canon d'alarme est tiré, la générale bat, chaque citoyen court aux armes, et bientôt un combat sanglant et opiniâtre s'engage dans chaque rue; une fusillade nourrie se prolonge pendant deux heures, et par-tout l'on se bat à bout portant au milieu des ténèbres et de la confusion générale.

Mais enfin les brigands royaux sont forcés de céder au courage et à la bravoure des Nantais; ils se retirent battus, poursuivis par les républicains à plus d'une lieue de leurs murs, laissant sur le champ de bataille plusieurs de ces scélérats. Ils n'ont pu enlever ni poudre ni munition de guerre, et les caisses publiques n'ont point été violées. La brave garde nationale de Nantes s'est montrée toujours digne d'elle, digne des beaux jours de la révolution: elle a encore ajouté des trophées à sa gloire.

Intrépides bataillons de pères de famille, courageux Nantais, et vous tous républicains de mon département; oui, vous vous rappellerez sans cesse que c'est du sein de nos foyers que partirent les premières étin-

celles, les premiers élans de la liberté ! . . . . Vous ne cesserez de combattre, et vous vaincrez toujours pour elle ! . . . .

Mais, représentans du peuple, si les brigands ont éprouvé une perte considérable, nous avons à regretter de notre côté plusieurs républicains. Parmi les blessés nous comptons le président de l'administration municipale, *le citoyen Saget*, qui a eu la cuisse amputée à la suite de ses blessures, et *le citoyen Sascy*, commandant de la place ; et parmi les morts, le département de la Loire-Inférieure pleurera long-temps *le citoyen Savariau*, juge au tribunal civil, vieillard respectable, magistrat intègre, bon père, bon citoyen. Il voloit à la défense de ses concitoyens au moment où il est assailli par une troupe de ces assassins ; il tombe mort percé de plusieurs coups de baïonnette, et son dernier vœu est pour la République ! . . . . (1)

Ainsi se sont réalisés les noirs pressentimens de la députation de la Loire-Inférieure, dont la constante sollicitude n'a cessé depuis très-long-temps de tracer le tableau effrayant de cette guerre intestine qui dévore tant de républicains. Nos soins, nos démarches seront-ils long-temps réduits à des vœux stériles, et n'obtiendrons-nous que des résultats impuissans ? Non, représentans du peuple, nous ne pouvons pas nous méprendre sur la nature de ce cratère volcanique qui embrase tous les départemens de l'Ouest. C'est ici l'armée auxiliaire de la coalition, organisée en ban et arrière-ban. Elle menace toutes les parties de la République ; la mort des patriotes est jurée. Attendrons-nous que ses avant-postes s'établissent sous ces murs . . . . ? Que dis-je ! leur comité contre-révo-

(1) Le citoyen Bernier, cavalier nantais, aime mieux subir la mort que de crier *vive le roi !*

lutionnaire n'existe-t-il pas dans cette commune même . . . . ? C'est du moins ce que ces scélérats ont assuré à Nantes, en disant que leur quartier-général étoit à Paris.

Représentans du peuple ; il est plus que temps de prendre des mesures énergiques contre ce torrent dévastateur. Le salut de la République est plus compromis qu'on ne pense dans cette guerre d'extermination, et il n'y a pas de moyen qu'on ne doive employer pour l'éteindre.

Oui, citoyens représentans, ne détournons pas un instant nos regards de dessus ces malheureuses contrées de l'Ouest ; ayons sans cesse les yeux fixés sur leur situation déplorable. Que le Corps législatif, que le Directoire exécutif déploient de concert toutes les grandes ressources de la nation : le sang de nos concitoyens crie vengeance ; que leurs mânes s'appaisent par l'espoir d'une punition prompte et terrible.

Mais, représentans du peuple, la brave garde nationale de Nantes, cette cité républicaine, vient, dans cette nuit d'horreur et de prodiges, d'acquérir de nouveaux droits à la reconnoissance nationale : en attendant que le Directoire exécutif se soit fait rendre compte des actions éclatantes de dévouement des braves Nantais, pour solliciter du Corps législatif les honneurs décrétés par la loi du 11 vendémiaire dernier, je demande qu'il soit fait mention honorable de la conduite de la garde nationale nantaise, et des troupes de ligne qui l'ont secondée.

Nota. La mention honorable a été décrétée à l'unanimité.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Brumaire an 8.